

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16/09/16:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 16 septembre 2016 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Offre de reprise de l'activité « Bar-restaurant multi-services » Le Laurier – Emprunt court terme taux fixe :

M. le Maire – suite à la décision du Conseil Municipal du 19 juillet 2016 de faire une offre de reprise dans le cadre de l'affaire citée en objet auprès du liquidateur Maître Ponroy – sollicite l'accord du Conseil Municipal pour contracter un emprunt court terme au taux fixe de 0,50 % d'une durée de 24 mois avec remboursement des intérêts et du capital « in fine ».

Accord à l'unanimité des membres présents.

- Assainissement collectif – Opération curage lagunes / épandage des boues – Financement complémentaire emprunt court terme taux fixe :

M. le Maire fait un point sur les difficultés de cette opération liées à une sous-évaluation du volume des boues révélée par la bathymétrie effectuée par la SAUR en début d'opération.

Les conséquences sont importantes :

- Volume de boues plus élevé donc dépense supplémentaire
- Surfaces d'épandage insuffisantes entraînant un report du curage du bassin n°2
- Fin d'opération septembre 2017 au lieu de 2016
- Subventions perçues en fin d'opération (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, DETR)

Cette situation oblige dans cette attente à contracter un emprunt court terme de 30 000 € au taux fixe de 0,50 % d'une durée de 36 mois avec remboursement des intérêts et du capital « in fine ».

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Point sur autres dossiers en cours :

M. le Maire fait un point de situation sur deux autres chantiers : logement du « Laurier » et travaux « Le Champ Laurent ».

- Questions diverses :

Le Conseil Municipal donne son accord sur le renouvellement de baux (jardin M. Martin, jardin M. Beauvois) ; sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif années 2014 et 2015 ; et sur l'indemnité de conseil à verser à Mme Moreau, trésorière qui a quitté ses fonctions en août 2016.

Enfin, M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa démission de son poste de 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes « Cœur du Pays-Fort » et en explique les motifs.